

Jérémy PATOUR

Barème d'honoraires - Offres De Vente

| Prix | Valeur |
|---------------|--------|
| < 60 000,00 € | 6000 € |
| > 60 000,00 € | 10 % |

2 400 € TTC pour les garages.

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs MAXIMUMS pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs indiquées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consentie par le mandant.

Pour la vente : En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Pour la location : Honoraires à la charge soit du locataire soit à la charge du propriétaire est égale à un mois de loyer hors charges. La somme peut être répartie à la moitié au propriétaire et l'autre moitié au propriétaire bailleur.

BAREME DES HONORAIRES Cession de commerces et/ou entreprises Droit au Bail, locaux commerciaux - Vente Immobilier Professionnel

| Prix | Valeur |
|---------------|--------|
| < 60 000,00 € | 6000 € |
| > 60 000,00 € | 10 % |

BAREME DES HONORAIRES LOCATION FONDS DE COMMERCE

Minimum forfaitaire de 6000 €

10 % TTC du loyer triennal.

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs MAXIMUMS pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs indiquées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consentie par le mandant.

Pour la vente : En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Pour la location : Honoraires à la charge soit du locataire soit à la charge du propriétaire est égale à un mois de loyer hors charges. La somme peut être répartie à la moitié au propriétaire et l'autre moitié au propriétaire bailleur.